

Délibération DEL-B-2025-110

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 25 NOVEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Claire GINGREAU, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Absents (3) : Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, François MARY

Date de convocation : 19-11-2025

Secrétaire de séance : Dany GRELLIER

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Etude de stratégie foncière : demandes de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 du régime de délégations de compétences au bureau et au Président ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09 novembre 2021 relative au régime de délégations au bureau et au président ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2021-201 en date du 9 novembre 2021 portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2024-145 en date du 24 septembre 2024 portant sur l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais DEL-CC-2025-190 en date du 4 novembre 2025 portant sur l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bocage Bressuirais.

Considérant la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et les enjeux de consommation foncière limitée ;

Considérant les travaux conduits par les communes dans le cadre des démarches de revitalisation des centre-bourgs et notamment les démarches Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'avenir engagée avec le soutien des services de l'Etat ;

Considérant l'engagement pour les enjeux de transition écologique et énergétique nationaux, régionaux et locaux traduit dans le PCAET du Bocage Bressuirais.

Le foncier et sa maîtrise sont de plus en plus présents pour répondre aux défis d'aménagement du territoire (ZAN, production de logements locatifs sociaux, densification, développement économique, etc.).

Des études ont d'ores et déjà abordé ces questions sous des prismes particuliers et sectorisés. Toutefois, à l'appui de ces travaux et pour se doter d'outils opérationnels, une étude de stratégie foncière va être conduite et permettra l'articulation des échelles communales et intercommunales.

A l'appui des études et travaux menés sur le territoire en matière d'urbanisme, d'aménagement ou de foncier, l'étude de stratégie foncière articulera les deux échelles de gouvernance suivantes :

- L'échelon intercommunal : définition d'un référentiel foncier et élaboration d'un observatoire foncier intercommunal en réponse aux obligations réglementaires et à l'accroissement des demandes de données territorialisées (mission 1) ;
- L'échelon communal : selon les besoins et attentes des communes volontaires, à actionner par bon de commande et à leur charge, il s'agira d'étudier spécifiquement des îlots fonciers et les moyens de la mise en œuvre opérationnelle de l'action foncière (mission 2).

Pour être accompagné de manière transversale sur les enjeux fonciers, il est proposé de recourir à un bureau d'étude spécialisé.

Le financement de cette approche territoriale s'appuie sur les demandes de subventions détaillées dans le plan de financement suivant :

DEPENSES				RECETTES			
Nature	Montant			Nature	Montant	Répartition %	Etat avancement (notifiée/sollicitée/à solliciter/)
	HT	TVA (20%)	TTC				
Mission 1 : AMO pour la structuration d'un référentiel et d'un observatoire foncier	54 600,00 €	10 920,00 €	65 520,00 €	Subventions	90 240,00 €	66,67%	
Mission 2 : Etude foncière ciblée à l'échelle des îlots stratégiques (selon BPU et DQE) - estimatif	58 200,00 €	11 640,00 €	69 840,00 €	Fonds Vert 2025	60 000,00 €	53,19%	sollicité
				AMI Régiona Nouvelle Aquitaine	18 600,00 €	16,49%	à solliciter
				Sobriété foncière 2025	11 640,00 €	10,32%	à solliciter
				Banque des territoires	18 048,00 €	13,33%	
				Autres participations	18 048,00 €	13,33%	
				fonds de concours des communes pour mission 2	18 048,00 €	13,33%	
				Total financements extérieurs	108 288,00 €	80,00%	
				Autofinancement	27 072,00 €	20,00%	
TOTAL	112 800,00 €	22 560,00 €	135 360,00 €	TOTAL	135 360,00 €		

Le bureau communautaire est invité à :

- **autoriser la sollicitation des subvention associées correspondant au plan de financement tel que présenté ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le - 2 DEC. 2025

Notifié ou publié le - 2 DEC. 2025

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais'. The stamp features a central emblem with a sun, a tree, and a figure. A handwritten signature in black ink is written across the stamp, extending from the right side towards the center.